

Kigali, le 8 février 1954.-

O B J E T :

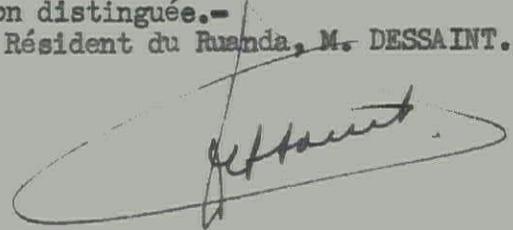
N° 590/M.O.I.9.

Recrutement 1954  
Uganda Cy.

Copie pour information à Monsieur :

- le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA -
- ✓ - l'Administrateur du Territoire de Ruhengeri, en le priant de trouver en annexe une expédition de la licence de recrutement octroyée à Messieurs L. Pire et R. Van den Berghe et de veiller à ce que le recrutement s'effectue dans les conditions requises par la loi -
- Devaux, Ch. à Ruhengeri, en le priant d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT.,



Messieurs Pire et L. Van den Berghe  
B.P. 36

U S U M B U R A .

Messieurs,

Me référant à la lettre n° 211/492/164 du 26.I.1954 de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je vous autorise à recruter les 500 travailleurs pour lesquels un permis vous a été octroyé, dans le territoire de Ruhengeri, par l'intermédiaire de Monsieur Devaux, Ch.-

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT.,  
sé./ M.DESSAINT.-

Ruhengeri



11428

423/M.O.I. 1/1  
12/2/54